

Procès-verbal de séance LE FALGA : Conseil Municipal du 3 avril 2025

Convoqué le 24 mars 2025

PV rédigé en complément du registre des délibérations du conseil municipal

Début de la séance à 20h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Absents : 1 Nicolas Lessieux,
- Excusés : 2 Anaïs Berran-Lebossé, Anne-Marie Granzotto
- Procurations : 2 (Anaïs Berran-Lebossé pour Johan Évadé ; Anne-Marie Granzotto pour Jean Cazenave)
- Votants : 10

- Secrétaire : Marie-Laure de Caffarelli

M SEGUIN (Conseiller aux décideurs locaux), et Mme LE MARCHAND (Secrétaire de mairie) participent au Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal précédent :

Demande et remarque d'Alix Blanchon sur le PV de séance du 29/11/2024:

- La secrétaire de mairie a fait 2 heures supplémentaires pour le recensement 2025.

Réponse : non, le temps de travail effectué par la secrétaire de mairie pour le recensement a été réalisé pendant son temps de travail et non en heures supplémentaires.

- rajouter le montant de la délibération modificative concernant l'école d'Auriac sur Vendinelle (50 000€)
- Modifier le budget cadeaux de Noël : 7 euros par enfant et non 8 euros

Le PV avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité

Point 1 : Approbation du Compte de gestion 2024

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisé par le Receveur municipal de Revel.

M SEGUIN, informe que le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune pour 2024.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2024 à l'unanimité

Point 2 : Compte administratif 2024

Madame le Maire indique les principaux coûts de fonctionnement réalisés en 2024 :

- Entretien toiture de la Halle (compte 615228) : 1873,50 €
- Entretien et réparations voirie (615231): épareuse 1584 €; , implantation radar: 1 404€
- Maintenance 6156) : maintenance cloches église :344,89 €,
- Publicité, Relations Publiques (compte 623) : location manège :400 €

- Contribution aux écoles dans 2 comptes différents (compte 6558 et 65888) : paiement d'Auriac/Vendinelle (6558 et 65888).

Total contributions école : 86 735,35 €

- 8 008,77 € pour l'école du VAUX

- 4 472,14 € pour MOURVILLES HAUTES

- 74 254,44 € pour AURIAC SUR VENDINELLE

ALIX BLANCHON mentionne que les frais d'écoles d'AURIAC sont mal budgété. Des échanges interviennent sur le budget école, notamment celui d'AURIAC SUR VENDINELLE.

Il est précisé que nous avons payé 4 ans : 2020-2021-2022-2023 car la commune d'AURIAC n'avait pas envoyé les appels de cotisations et que le montant n'avait pas été prévu dans les budgets de ces années là.

M SEGUIN rappelle que la commune du Falga a signé une convention avec AURIAC SUR VENDINELLE et participe uniquement aux frais de fonctionnement.

Ce qui explique le montant de la réserve cumulée.

- Dons aux associations (65748) :

1820 € réalisé. 1920, € budgétisé initialement. Différence de 100 € car l'hôpital de Purpan n'a pas communiqué le RIB pour paiement.

Les subventions payées en 2024 sont les suivantes :

80 € pour le Téléthon, 100 € pour Arts vagabonds, 1200 € pour le comité des fêtes, 80 € pour la FNACA, 180 € pour les Ruelles d'Auriac, 100 € pour les restaurant du coeur, 80 € pour la société de chasse de St Felix

Madame le Maire présente les principaux coûts d'investissement réalisés en 2024 :

Voirie : Chemin des écoliers et en Roquefort pour 42 433,20 €

L'acquisition d'un ordinateur portable et d'un écran : 1028,99 €

Madame le Maire présente les résultats du Compte Administratifs 2024 , qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2024 : - 156 970,25 €

Recettes fonctionnement 2024 : + 95 269,48 €

Résultat de l'exercice 2024 : - 61 700,77 €

Résultats antérieurs reportés : + 290 679,08 €

Résultats cumulés au 31/12/2024 : + 228 978,31 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement 2024 : - 43 462,19 €

Recettes d'investissement 2024 : + 7 529,67 €

Résultat de l'exercice 2024: - 35 932,67 €

Résultats antérieurs reportés : + 38 718,04 €

Résultats cumulés au 31/12/2024 : + 2 785,52 €

Madame le maire se retire de la séance.

Sous la présidence de M Jean CAZENAVE, le **Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024 à l'unanimité**

Point 3 : Affectation du Résultat

Madame le Maire, indique au Conseil que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de 228 978,31 €

Madame le Maire, propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2024 :	- 61 700,77 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 290 679,08 €
Résultats à affecter :	+ 228 978,31 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat à l'unanimité

Point 4 : Vote taux 2025

Madame la Maire propose de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	28,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	48,36 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) :	18,25 %

Madame le Maire précise que l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 indique un produit attendu de 53 201 €.

Le Conseil Municipal approuve ces taux à l'unanimité

Point 5 : Vote des subventions 2025

Madame le Maire propose de voter les subventions 2025 pour procéder ensuite à la présentation du budget primitif 2025.

Madame la Maire propose les mêmes subventions versées en 2024, soit 1920 € réparties comme suivant:

- 80 € pour le Téléthon,
- 100 € pour Arts vagabonds,
- 1200 € pour le comité des fêtes,
- 80 € pour la FNACA,
- 180 € pour les Ruelles d'Auriac,
- 100 € pour les Restaurants du coeur,
- 80 € pour la société de chasse de St Felix

Le Conseil Municipal approuve ces subventions à l'unanimité

Point 6 : Budget primitif 2025

Les éléments les plus importants à retenir pour l'élaboration du budget sont les charges liées aux écoles, aux travaux de voirie : chemin d'en Roquefort et chemin des Ecoliers (travaux déjà réalisés en début d'année, budgétisés en 2023)

- Charges de fonctionnement :

Frais des écoles : 65 000 € prévus dont 15 000 € pour l'école du Vaux, 5 000€ pour l'école de Mourvilles, 45 000 € pour Auriac sur Vendinelle (pour 2024 et 2025). En effet la commune

d'Auriac sur Vendinelle n'a pas envoyé les « sommes à payer » pour 2024.

Ne connaissant pas le montant exact à l'avance de ce qui va être facturé, ni le nombre exact d'enfants scolarisés à la rentrée 2025, le budget a été établi selon les données des années précédentes.

Il a été procédé au changement de toutes les serrures de la mairie ; en effet suite au changement du Conseil Municipal de 2023, les locaux de la mairie ont été à plusieurs fois retrouvés ouverts et toutes les anciennes clefs n'ont pas pu être récupérées.

- Investissements proposés:

Étagères Archives, souffleur à feuille, travaux chemin de la Peyrade (prévu initialement dans le budget 2024).

Madame le Maire pose la question du bois entretenu par la commune. A savoir s'il serait préférable de le vendre ou de le donner (comme par le passé) à des familles du Falga qui en ont besoin. Il est proposé que chaque conseiller y réfléchisse afin d'en reparler à un prochain Conseil Municipal.

Un conseiller propose de réfléchir à mettre un dépôt de livre en libre service à l'extérieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte primitif 2025.

Point 7 : Délibération clôture du lotissement LASSERRE

Madame le Maire précise que le budget du lotissement Lasserre ne présente plus de mouvement et propose donc de procéder à sa clôture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget du lotissement Lasserre.

Point 8 : Délibération du RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est applicable aux cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs et techniques territoriaux.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le centre de gestion 31a émet un avis favorable pour la mise en place du RIFSEEP sur la commune du Falga.

Madame le Maire propose :

- d'instaurer un RIFSEEP pour les employés de la commune
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

Point 9 : Délibération pour nombre d'heure modifié de Jean Pierre Lannes

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du travail de M Jean Pierre Lannes afin de répondre aux besoins réels d'entretien de la voirie et des locaux de la commune.

Il est proposé qu'à compter du 3 avril 2025, la durée hebdomadaire de travail sera de 9h à la place de 10 h (temps de travail initial).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du nombre d'heures du contrat de M Lannes.

Point 10 : Point Divers

Madame le maire suggère de proposer 1 h de travail hebdomadaire à Mme PARRA pour réaliser le ménage des locaux de la mairie (soit 4h/mois).

Des conseillers proposent de réfléchir à la location à des personnes extérieures du Falga de la salle des fêtes ainsi qu'un règlement d'usage.

M Bugarel informe que le comité des fêtes organise un vide grenier le 8 mai 2025.

****Fin de la séance à 22h20.****

Mme le Maire,
Hélène DELMAS



La Secrétaire de Séance,
Marie-Laure de CAFFARELLI

